



BANQUE des
TERRITOIRES



Accompagner l'inclusion numérique

Cahier n°1

**Les fonds territoriaux de soutien
à l'inclusion numérique**

Novembre 2025

Le fonds local de soutien à l'inclusion numérique : un outil au service de la mutualisation des moyens publics et privés

→ Pourquoi un fonds local de soutien à l'inclusion numérique ?

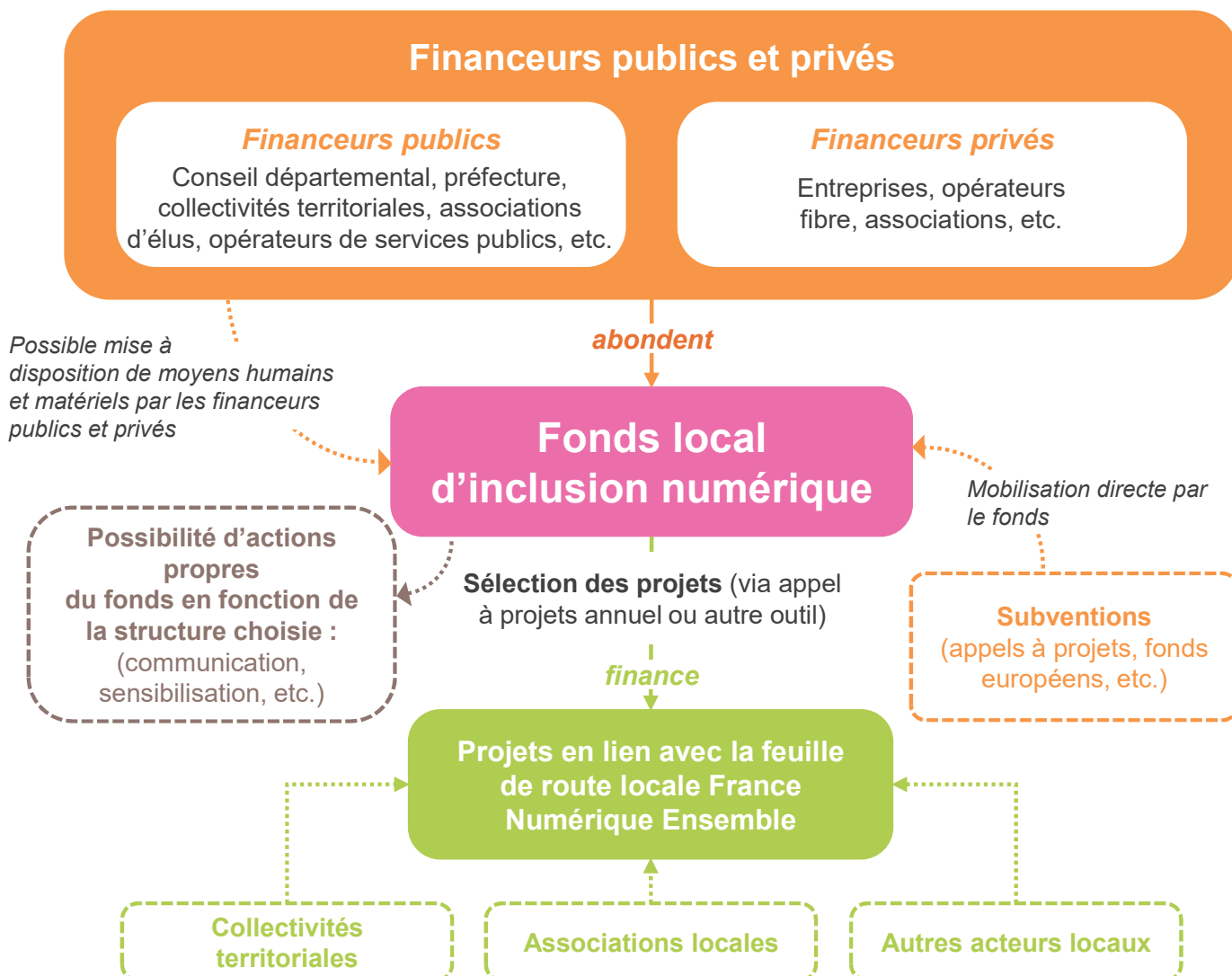
Face à la raréfaction des ressources mobilisables pour soutenir des initiatives et projets œuvrant à l'inclusion numérique dans les territoires, une piste à explorer est la mutualisation des moyens permise par un outil de financement commun.

A ce titre, la création de **fonds locaux de soutien à l'inclusion numérique** peut **faciliter la mobilisation de fonds d'origines diverses, et organiser leur déploiement dans le cadre de stratégies locales d'inclusion numérique**. Les fonds locaux de l'inclusion numérique permettent de :

1. **Mutualiser des financements** publics et privés divers ;
2. **Animer un écosystème de financeurs** autour d'objectifs communs ;
3. **Mobiliser des financements annexes** (demandes directes auprès de guichets de financements identifiés).

Dans le cadre des feuilles de route France Numérique Ensemble, ces fonds peuvent offrir un cadre à même de diriger les financements vers des projets portés localement (collectivités locales, associations, etc.), renforcer leur impact et suivre leur mise en œuvre dans le temps.

→ Fonctionnement général d'un fonds local de l'inclusion numérique



Comment structurer un fonds local de soutien à l'inclusion numérique ?

Le modèle actuel de financement des actions d'inclusion numérique, où chaque acteur (collectivités, opérateurs publics, associations, etc.) gère ses propres ressources en silo, présente des limites structurelles. Il est moins à même de créer une dynamique collective territoriale, essentielle pour mutualiser les moyens, harmoniser les actions et répondre de manière coordonnée aux besoins variés des publics. Pour dépasser cette logique cloisonnée, amplifier les moyens et gagner en efficacité, **plusieurs modèles de mutualisation peuvent être envisagés** en fonction des objectifs et des priorités des financeurs :

Description	Avantages	Inconvénients
Consortium		
Composition : membres publics et privés Gouvernance : libre et définie dans la convention de consortium, nécessité de désigner un membre mandataire	✓ Création rapide et souple ✓ Gouvernance libre ✓ Utile pour préfigurer une future structure dédiée	• Pas de personnalité morale • Impossibilité de lever des fonds en propre (subventions) • Impossibilité de salarier ou de fournir des prestations de conseil ou de formation
Association		
Composition : membres publics et privés Gouvernance : libre Création : déclaration en Préfecture Obligations comptables : nomination d'un CAC si dons/subv. > 153 k€ / an	✓ Création rapide et souple ✓ Gouvernance libre ✓ Pas de donation initiale ✓ Capacité à recevoir dons, subventions (et legs sous conditions) ✓ Eligibilité aux réductions d'impôts sous conditions	• Application du régime du mécénat sous conditions • Impossibilité de soutenir des structures lucratives (sociétés) au risque de perdre les avantages liés au régime fiscal du mécénat
Groupement d'intérêt public (GIP)		
Composition : membres publics et privés, dont au moins une de droit public Gouvernance : avec ou sans capital Création : convention précisant objet et fonctionnement	✓ Coopération public-privé et souplesse ✓ Autonomie admin. et fin. ✓ Mutualisation des ressources et réception de subvention, dons, legs, autres.	• Lourde ingénierie de création • Activité d'intérêt général propre obligatoire • Contribution à la dette à hauteur du capital • Pas de solidarité des membres à l'égard des tiers
Fondation sous égide ou « abritée »		
Composition : membres publics et privés Gouvernance : selon la fondation « abritante » Création : convention avec la fondation abritante, pour un projet particulier relevant du domaine d'activité de l'abritante	✓ Création rapide et souple ✓ Notoriété de la fondation « abritante » ✓ Capacité à recevoir dons, legs et subventions ✓ Eligibilité aux réductions d'impôts	• Pas de personnalité morale distincte de la fondation abritante, qui prélève frais de fonctionnement et contrôle • Nécessité d'intérêt général ou de soutien à des structures à but non lucratif

Les questions à se poser pour la constitution d'un fonds local

- **Une structure existante pourrait-elle porter le fonds ?**
- **Quel rôle donner à chaque partenaire du fonds local ?** Les financeurs ont-ils vocation à participer à la gouvernance ? A sélectionner les projets lauréats des financements ?
- **Quelle provenance des fonds ?** Les contributions au fonds peuvent-elles venir de tout type de partenaires ? Peuvent-elles être matérielles et/ou humaines ?
- **Quel type d'actions financer ?** Le financement de projets d'inclusion numérique doit-il s'opérer via des appels à manifestation d'intérêt / à projets ? Les financements ont-ils vocation à être dirigés vers la formation, le reconditionnement informatique, le financement de postes de conseillers numériques ou de médiateurs, etc. ?
- **Quelle mobilisation des ressources du fonds ?** Au-delà des financements, le fonds a-t-il vocation à employer et/ou à mettre à disposition du personnel ?

Des exemples inspirants de fonds locaux dédiés au financement de l'inclusion numérique



GIP Vendée Numérique & le GRAIN Fonds départemental pour l'inclusion numérique



Le GRAIN (Groupe de Recherche et d'Action sur l'Inclusion Numérique) est un collectif d'acteurs de l'inclusion numérique créé en 2018. Il rassemble aujourd'hui 23 structures publiques et privées qui ont signé une convention de partenariat en 2023. Ce collectif assure la gouvernance de la politique d'inclusion numérique en Vendée et anime la feuille de route départementale France Numérique Ensemble. Dans ce cadre, **un Fonds départemental pour l'inclusion numérique a été créé en 2025**, avec un premier appel à projets lancé en mars et clôturé en septembre.

- Objectif : financer la mise en œuvre des actions de la feuille de route FNE
- Porteur du Fonds : GIP Vendée Numérique
- Financeurs du Fonds : Etat, Vendée Numérique, Caf, MSA, SYDEV, TRIVALIS et opérateurs de fibre optique
- Modalités de fonctionnement : appel à projets annuel, à destination des associations et collectivités.



Fondation Orléans



Fondation Orléans est une fondation abritée auprès de la fondation FACE, sans personnalité morale propre, dotée d'un budget annuel de 450 k€ :

- La Fondation est financée à 80% par des fonds privés d'entreprises locales ou intervenant sur le territoire orléanais via des conventions de mécénat généralement triennales qui intègrent une clause de modulation de leur don. Le solde de 20% est financé par les collectivités locales (ville d'Orléans et Orléans Métropole). Ensemble, collectivités et mécènes fondateurs assument les charges de fonctionnement (10% du budget) et celles d'ingénierie de projet (20% du budget).
- Un comité sélectionne les projets financés, sur la base de l'expérience de la structure dans le champ d'intervention du projet proposé. Les projets sont généralement soutenus pour 3 ans pour assurer leur durabilité, leur impact territorial et leur viabilité économique.



La Banque des Territoires accompagne la mise en œuvre de votre projet de fonds local de soutien à l'inclusion numérique

Faciliter la réalisation des projets portés par les collectivités

Vous êtes un acteur public local (commune, EPCI, département, syndicat mixte) qui cherche à **concrétiser un projet d'inclusion numérique** dans le cadre des feuilles de route locales France Numérique Ensemble ?

NOTRE OFFRE Un accompagnement en ingénierie financière et territoriale

Accélérer les projets portés par les acteurs privés

Vous êtes un acteur privé (associations, entreprises de l'ESS, hubs territoriaux) qui cherche à **mettre en œuvre un projet innovant** pour faire progresser l'**inclusion numérique sur votre territoire** ?

NOTRE OFFRE Des partenariats financiers adaptés à votre structure et à votre projet



Contactez-nous à inclusion.numerique@caissedesdepots.fr pour déterminer le meilleur accompagnement en fonction de votre projet !



BANQUE des
TERRITOIRES

